

ENTRE NOUS

AVRIL 2006 VOLUME 30, N° 4

Les priorités du SCC POUR 2006-2007 ET AU-DELÀ



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada 

Notre ministre de la Sécurité publique

L'équipe de production d'Entre Nous a eu récemment l'occasion d'interviewer le nouveau ministre de la Sécurité publique responsable du Service correctionnel du Canada, l'honorable Stockwell Day. Très occupé depuis son assermentation qui a eu lieu le 6 février dernier, M. Day a tout de même pris le temps de répondre à nos questions. Nous l'en remercions, au nom de tous les lecteurs d'Entre Nous.



Q : Monsieur Day, depuis que vous êtes ministre fédéral de la Sécurité publique, y a-t-il des choses qui vous ont frappé ?

Oui, deux choses. D'abord, l'ampleur des différentes organisations qui relèvent de la Sécurité publique et qui me rendent compte, y compris le SCC, est stupéfiante. Ensuite, j'ai été profondément impressionné par le dévouement de toutes ces personnes qui travaillent à assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Je veux profiter de cette occasion pour dire aux employés du SCC partout au pays, aux 16 000 d'entre vous, que j'apprécie véritablement ce que vous faites pour la protection des Canadiennes et des Canadiens, et que je sais que votre travail est très exigeant. La plupart des Canadiennes et des Canadiens ne sont pas conscients de la nature sérieuse des tâches accomplies chaque jour et chaque nuit par les employés du SCC qui travaillent à assurer notre sécurité.

J'ai visité l'Établissement Bowden lorsque j'étais membre de l'Assemblée législative de l'Alberta, mais je n'ai pas eu l'occasion d'en visiter d'autres. Depuis mon assermentation comme ministre de la Sécurité publique le mois dernier, j'ai pu visiter plusieurs établissements, notamment le Pénitencier de Kingston, plusieurs établissements situés à Abbotsford, l'Établissement William Head à Victoria et, récemment, l'Établissement Nova. Chacun d'eux est bien différent ! Je suis en période d'apprentissage, mais je commence à avoir une bonne idée des différences qui caractérisent ces derniers ainsi que leurs programmes, les services offerts et les résultats auxquels on s'attend.

Je veux également voir, et en apprendre davantage sur, les activités du SCC qui se déroulent dans la collectivité, en particulier dans les bureaux de libération conditionnelle et les centres correctionnels communautaires.

Je suis très impressionné par le fait que plus de 7 000 bénévoles canadiens soutiennent le SCC dans les collectivités et les établissements et participent aussi au sein des nombreux comités consultatifs de citoyens et d'autres organisations. Cet appui nous permet de modérer une approche correctionnelle judicieuse.

Q : Après avoir visité des établissements du SCC, vous avez mentionné qu'il était important de réduire le taux de récidive, plus particulièrement le taux de récidive avec violence. Pourriez-vous élaborer sur le sujet ?

Comme vous le savez, le premier ministre Harper a établi cinq priorités pour le nouveau gouvernement fédéral. Le discours du Trône qui sera prononcé au début du mois d'avril fournira plus de détails quant à l'orientation que prendra le gouvernement, mais nous savons déjà que le SCC aura un rôle très important à jouer pour donner suite à une priorité, celle de « protéger les familles et les collectivités canadiennes en renforçant le système de justice ».

Les Canadiennes et les Canadiens ont été clairs à ce sujet. Ils se disent très préoccupés par la question de la récidive, tout particulièrement la récidive avec violence, parce qu'ils veulent se sentir en sécurité chez eux et dans leurs collectivités. Ils veulent avoir la certitude que les délinquants qui sortent des établissements ne vont pas causer de tort. Je tiens particulièrement à travailler avec le SCC pour que l'on réduise le taux de récidive avec violence.

Q : Prévoyez-vous des changements fondamentaux à la Mission du SCC ?

Je ne prévois pas de changements fondamentaux. Je sais que les employés du SCC sont guidés par cette Mission, qui demeure fondamentalement très valable depuis sa signature en 1989.

Les Canadiennes et les Canadiens sont maintenant plus exigeants : ils veulent se sentir en

sécurité dans leur collectivité. C'est pour cette raison que j'ai demandé que l'on ajoute dans la Mission certains termes qui illustrent avec précision la contribution du SCC à la sécurité publique. Je veux quand même que vous sachiez que les éléments fondamentaux de la Mission me conviennent, notamment lorsqu'on met l'accent sur la protection « en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain ».

Q : Le SCC est en train d'élaborer des priorités stratégiques pour aider le gouvernement à atteindre des résultats concrets en matière de sécurité publique. Pourriez-vous nous parler de l'orientation que vous souhaitez donner au SCC ?

Comme je l'ai mentionné précédemment, une des grandes priorités de notre gouvernement est de renforcer le système de justice, et le SCC aura un rôle déterminant à jouer pour que l'on puisse atteindre des résultats. Les quatre domaines prioritaires dont nous avons discuté, le commissaire Keith Coulter et moi-même, et que nous continuons d'examiner, semblent bien s'adapter à cet objectif.

La transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité est certainement un domaine que nous pouvons et devons améliorer de façon continue. En nous concentrant sur la sécurité du personnel et des délinquants, nous poursuivons l'objectif de réduire les comportements violents dans les établissements fédéraux et de diminuer la présence de drogues illicites aussi. Je crois que nous devons également atteindre de meilleurs résultats concernant les Autochtones et les délinquants ayant des besoins en matière de santé mentale.

C'est pour cela que j'ai demandé au commissaire que le plan d'activités du SCC pour le prochain exercice mette l'accent sur l'obtention de résultats concrets en matière de sécurité publique dans les domaines clés. Je vais travailler avec lui à déterminer où se trouvent les lacunes, y compris celles qui sont attribuables à un manque de ressources, pour que nous puissions continuer de renforcer notre approche des services correctionnels au fil du temps.

J'apprécie le contact personnel que j'ai avec les employés de première ligne. Je veux qu'on trouve des solutions à leurs préoccupations professionnelles et sécuritaires. Tout comme tous les employés dévoués du SCC, ils sont là pour nous. Je veux être là pour eux. ♦

Le magazine *ENTRE NOUS* est publié par le Secteur des communications et de l'engagement des citoyens du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles publiés dans ce numéro ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

Commissaire adjointe, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Lisa Hardey

Rédactrice en chef

Daniela Rusu

Production

Martin Bélanger

Rédaction, révision anglaise et photographie

Bill Rankin

Rédaction, révision française et anglaise

Djamila Amellal

Rédaction anglaise

Graham Chartier

Renseignements

Denis Bertrand

Traduction

Bureau de la traduction

Conception graphique

Accurate Design & Communication Inc.

Comité de rédaction

Nadine Archambault

Marty Maltby

Cathy Barnes

Julie McGregor

Julie Fournier-Elrefaie

Shereen Benzvy Miller

Christina Guest

Sandra Molineux

Ellen Henderson

Lucie Poliquin

Raymond Labelle

Mary Beth Pongrac

Jim Laplante

Bill Staubi

Ginette Leclerc

Lisa Watson

Suzanne Leclerc

Collaborateurs

Paul Provost, l'équipe des Communications, Services de gestion de l'information

Les articles peuvent être reproduits entièrement, avec la permission du Service correctionnel du Canada.

ENTRE NOUS/LET'S TALK

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Téléphone : (613) 995-5364

Télécopieur : (613) 943-2428

Site : www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada

Avril 2006

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Convention de la poste-publication N° : 40063960

Retourner toute correspondance canadienne

ne pouvant être livrée au :

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario)

K1A 0P9

ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

La contribution du SCC à la sécurité publique



Un nouveau gouvernement fédéral est entré en fonction le 6 février 2006 et l'honorable Stockwell Day a été nommé notre ministre de la Sécurité publique. Depuis lors, il n'a pas ménagé les efforts afin de se familiariser avec le portefeuille de la Sécurité publique.

J'ai accompagné le ministre lors de visites d'établissements et d'installations dans les régions de Kingston et d'Abbotsford, de même qu'à l'Établissement William Head, à Victoria, et à l'Établissement Nova pour femmes, à Truro. Il a été heureux de voir nos employés de première ligne à l'œuvre et s'est dit intéressé à en apprendre davantage sur les activités du SCC, notamment les activités des centres et des bureaux qui offrent des services dans la collectivité.

L'une des priorités du nouveau gouvernement est de « protéger les familles et les collectivités canadiennes en renforçant le système de justice ». Le système correctionnel fait partie intégrante du système de justice pénale. En tant qu'employés du SCC, nous devons travailler ensemble pour améliorer nos approches aussi bien dans les établissements que dans la collectivité afin de contribuer de notre mieux à la réalisation des objectifs du gouvernement dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que j'ai eu des discussions préliminaires avec notre ministre au sujet des grandes priorités stratégiques que propose d'adopter le SCC pour l'exercice 2006-2007.

Comme vous vous en rappelez sans doute, nous vous avons présenté, dans le dernier numéro d'*Entre Nous*, notre approche stratégique par rapport à quatre priorités opérationnelles qui nous aideront à renforcer notre contribution à la sécurité publique des Canadiennes et des Canadiens :

- La transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité
- La sécurité accrue du personnel et des délinquants dans nos établissements
- La capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits
- La capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants

De plus, nous travaillerons à réaliser la grande priorité de renforcer nos pratiques de gestion afin d'améliorer notre façon de faire relativement à ces grandes priorités stratégiques, et, de façon plus générale, à tous les aspects liés à notre mandat.

Je poursuivrai mes discussions avec le ministre, au cours des prochaines semaines, afin d'obtenir ses commentaires et ses conseils sur ces priorités stratégiques, priorités qu'il appuie entièrement. Je reviendrai sur cette question dans mon prochain éditorial où je parlerai également des principaux défis que nous devons relever à mesure que nous avançons. Entre temps, ces priorités sont évoquées de façons variées dans le présent numéro de l'*Entre Nous*.

En conclusion, ce sera uniquement grâce au travail des membres du personnel dévoués qui oeuvrent dans nos établissements, nos centres et nos bureaux à l'échelle du Canada, appuyés par leurs collègues au sein des administrations, que nous obtiendrons les résultats requis dans ces domaines.

Il est donc essentiel, dans le contexte actuel, que tous les employés comprennent et appuient nos grandes priorités. Le prochain numéro comprendra plus d'information sur nos plans de mise en œuvre. ♦

Keith Coulter
Commissaire
Service correctionnel du Canada



LE PROGRAMME *IN SEARCH OF YOUR WARRIOR*
L'identité au cœur de la guérison

L'Aîné Ken Saddleback

Capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits

PAR **Djamila Amellal**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photos : Bill Rankin

Le Service correctionnel du Canada (SCC) fournit une gamme de services adaptés au contexte culturel, qui répondent aux besoins particuliers des délinquants issus des Premières nations et des collectivités métisses et inuites de façon à favoriser la sécurité et la vitalité des collectivités. Le SCC a notamment créé, au cours des dix dernières années, huit pavillons de ressourcement partout au Canada.

Les rédacteurs de l'Entre Nous ont récemment rendu visite à l'un d'eux, le pavillon de ressourcement Pê Sâkâstêw situé en Alberta. Le personnel ainsi que les délinquants ont parlé des bienfaits de l'approche holistique et des programmes de réhabilitation, en particulier le programme In Search of Your Warrior (ISYW) (En quête du guerrier en vous).

Nous faisons route vers le sud, laissant derrière nous la ville prospère d'Edmonton et ses grands édifices. Après une heure de trajet, nous traversons la ville paisible de Wetaskiwin et nous voyons au loin s'étaler Hobbema, la réserve de la Bande de Samson, une des Premières nations cries les plus riches au pays en raison de ses vastes stocks de pétrole et de gaz. C'est aussi une terre plate et verte à perte de vue où cohabitent traditionnellement quatre bandes dont celle de Samson. Encore quelques kilomètres et on voit se dessiner à l'horizon des formes géantes, évidentes en raison de leurs couleurs vives qui contrastent avec le bleu du ciel. C'est là, sur cette terre de la Bande de Samson que le SCC a érigé, en 1997, le pavillon de ressourcement Pê Sâkâstêw pour délinquants autochtones de sexe masculin.

Le programme

« Le programme a vu le jour grâce aux efforts du personnel des *Native Counselling Services of Alberta* qui a travaillé en étroite collaboration avec les Aînés et les personnes chargées des programmes du SCC en 1999,

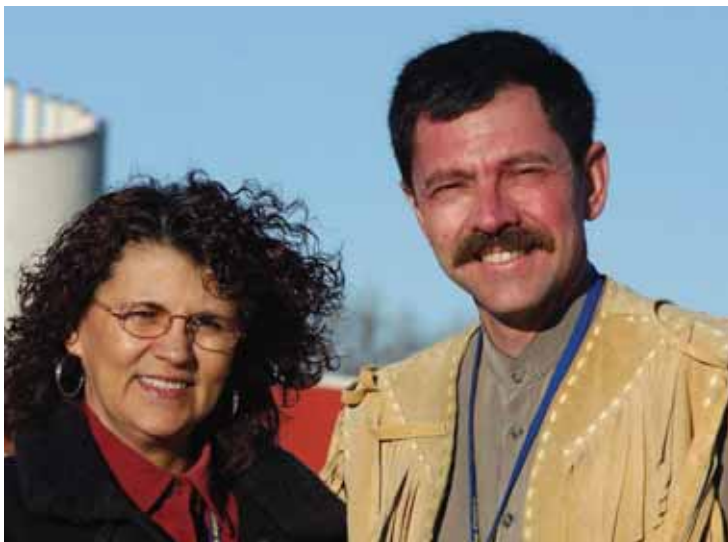
déclare M. Dan Erickson, ancien directeur du pavillon Pê Sâkâstêw. Pour les délinquants autochtones qui ont perdu leur culture, leur langue et leur spiritualité qui est l'essence de leur vie, le programme est vital. Grâce aux valeurs autochtones incorporées au programme, les délinquants réapprennent leur propre culture, se ressourcent spirituellement et vivent, une fois libérés sous condition, avec une meilleure image d'eux-mêmes. » Il ajoute : « Le nom du programme est inspiré de la vision autochtone du guerrier. On parle du guerrier spirituel qui se bat pour la justice et le droit en vue de renforcer les valeurs et l'éthique dans la collectivité. »

Un choix justifié et dicté par la foi

Les délinquants résidant au pavillon—et il y en a actuellement 46—arrivent en général de l'Établissement Drumheller, un établissement à sécurité moyenne. Afin de préparer ces derniers à leur libération conditionnelle en vue d'une réinsertion sociale réussie dans leur collectivité, les agents de libération conditionnelle recommandent

En bas, à gauche : Sharon Bell en compagnie de l'ancien directeur Dan Erickson

En bas, à droite : Une des six unités d'habitation qui hébergent les délinquants affectés au pavillon. Les unités sont disposées en cercle pour symboliser les cercles d'influence, l'unité et l'interaction sociale. Vues d'en haut, l'architecture de chacune d'elles rappelle le profil d'un aigle symbolisant la vie et la vigilance contre le mal. Les couleurs vives des lieux témoignent de l'ascendance autochtone des résidents, le rouge symbolisant l'est, le jaune le sud, le bleu l'ouest et le blanc le nord. Cette conception architecturale a été le résultat de consultations entre architectes et Aînés cris de la Bande indienne de Samson. La collectivité de Hobbema a réalisé son rêve lorsque le SCC a mis en place ce modèle d'incarcération non conventionnel où le côté spirituel occupe une place de choix.



souvent l'ISYW aux délinquants ayant des antécédents de violence ou des problèmes de gestion de la colère. Pour le groupe actuel, le choix était personnel.

« L'ISYW a été créé pour combler le besoin de soigner des traumatismes, de guérir des séquelles d'abus vécus, de se débarrasser de la rage et de la colère aveuglantes que certains délinquants portent au fond d'eux-mêmes », dira M^{me} Sharon Bell, directrice actuelle des programmes et ancienne animatrice de l'ISYW. « Il y en a parmi eux qui, par exemple, souffrent des conséquences qu'ont eu sur leur vie ou celle de leurs parents les pensionnés créés par le gouvernement canadien dans le passé, visant à assimiler les Autochtones à la société des blancs. Les séquelles résultant de l'abus et de la perte d'identité peuvent être atroces pour l'être humain. C'est pour cette raison que certains ressentent fortement le besoin de se recentrer sur eux-mêmes pour se retrouver et renouer avec la vraie personne qu'ils sont et affronter l'avenir avec espoir. »

La guérison par des moyens uniques

L'ISYW consiste en une variété d'activités— 75 au total—accompagnées de cérémonies spirituelles et de purification. Les intervenants experts du programme choisissent généralement celles que dictent les besoins des délinquants. Ce facteur détermine la durée du programme, allant de six à dix semaines.

« Ce que je fais vraiment, c'est suivre le groupe et répondre à ses besoins, déclare M^{me} Patricia Tessier, animatrice de l'ISYW. Chaque matin où l'on se rencontre, je laisse les participants donner libre cours à leurs pensées et sentiments et j'essaie de maintenir l'intérêt tout au long de la rencontre. Au sein du cercle, nous sommes tous des enseignants. Quand les participants comprennent ce dont parlent les autres, ils apprennent d'eux. L'ISYW est très intense. Les participants parlent de choses très personnelles et douloureuses dont ils n'ont jamais osé parler ailleurs. L'Ainé du pavillon est toujours associé aux activités car c'est là qu'il a l'occasion d'enseigner. »

La cérémonie de purification

La journée débute souvent par une cérémonie spirituelle. Rassemblés dans une salle paisible plongée dans la pénombre, les participants et M^{me} Tessier brûlent du foin d'odeur. Par la suite, chacun à son tour s'empare de la plume de l'aigle (geste symbolisant le respect de la vérité) et donne libre cours à ses pensées, en exprimant sans crainte sentiments et espoirs. M^{me} Tessier se fait très discrète en les écoutant s'ouvrir et parler de leur souffrance. Elle respecte aussi leur silence lorsqu'ils choisissent de ne pas parler. L'Ainé Ken Saddleback, assis parmi eux, choisira de parler du passé, du présent ou de l'avenir afin



Patricia Tessier

de passer des messages sages et d'enseigner des aspects culturels, comme le protocole de la culture autochtone. Lorsque le tour est fait, les participants quittent la salle pour poursuivre leurs tâches quotidiennes.

« Pê Sâkâstêw signifie 'nouveau départ', déclare l'Ainé Saddleback. Pour les délinquants cela signifie se clarifier l'esprit pour se retrouver. En fait, mon rôle consiste à leur rappeler leur identité, les sensibiliser à l'effet qu'ils ont une culture dont ils peuvent être fiers, un patrimoine. Je leur enseigne le protocole dans notre culture, par exemple, comment approcher les Aînés lorsqu'on demande une faveur. On offre du tabac à l'Ainé car le tabac est ce que le Créateur apprécie. Je leur enseigne le concept du tipi. Je relate aussi une histoire vécue pour les inciter à s'ouvrir et à parler. »

Les sueries et leur bienfait libérateur

Pour l'Ainé Ken Saddleback, c'est en participant à des activités comme les sueries que les délinquants arrivent à se débarrasser de leur lourd fardeau, de leur douleur. Ils en ressortent libérés de leurs peur et angoisse; ils se retrouvent. C'est comme s'ils se purifiaient du mal et de la colère qui vivent en eux.

« Un programme qui dure six semaines ne guérit pas tout de suite les participants, d'ajouter M^{me} Patricia Tessier, mais ils retournent dans la collectivité avec des outils pour survivre. Ils trouvent le programme efficace car ils arrivent à comprendre pourquoi il leur est arrivé des choses, qu'ils ont des options et qu'ils peuvent faire des changements; c'est la force qu'ils tirent du programme. »

Très fière du programme, elle ajoute : « L'ISYW est un outil efficace parce qu'il peut s'adapter aux besoins individuels. Il restera efficace aussi longtemps qu'on retiendra que les besoins des délinquants peuvent différer d'un groupe à l'autre. Le standardiser serait une erreur, recommande-t-elle. »



La cérémonie de la création des masques

Pour d'autres délinquants, l'activité du masque est une expérience des plus utiles. « Dans une atmosphère détendue, les participants créent leur propre masque qui reflète leurs traits dans les moindres détails. Ils le peignent selon la façon dont ils se voient, déclare M^{me} Tessier. Les couleurs sont révélatrices de bien des sentiments. Par la suite, ils s'en vont avec leur propre masque et vivent l'expérience extraordinaire de s'asseoir seuls avec eux-mêmes dans un endroit isolé et de réfléchir à ce qu'ils sont réellement. Après cette période d'introspection, ils décident de jeter le masque symbolisant la mauvaise personne du passé qu'ils veulent oublier, l'emmènent dans la suerie et s'en débarrassent là-bas ou le brûlent carrément. »

Un investissement qui en vaut la peine

Selon l'ancien directeur Dan Erickson, le système correctionnel marque beaucoup de points en mettant en place de tels programmes. « Cela coûte un peu plus cher mais ça vaut vraiment la peine, dira-t-il. On apprend à ces délinquants à être des modèles dans la collectivité où ils vont vivre après leur incarcération. Nous sommes convaincus que ceux qui ont participé au programme en ont beaucoup bénéficié. Il les a touchés profondément sur le plan personnel. Les participants disent qu'il a changé leur façon de se voir comme personne et, si tel est le cas, il a donc changé leur façon de vivre pour le reste de leur vie. »

Mitchell, un détenu sur le point d'être libéré sous condition.
« Le programme a été très bénéfique pour moi. Je me sens tellement mieux. J'ai tellement appris sur ma culture grâce à l'Aîné Ken et j'ai décidé d'aller vivre avec lui à ma sortie pour en apprendre davantage. C'est ici que j'ai tout appris sur le tipi au point où j'en confectionne maintenant et je vais en faire mon gagne-pain une fois dans la collectivité. »



Pour le détenu Drake, venant de l'Établissement Grande Cache, c'est parce qu'il veut comprendre sa propre personne et ses actes violents qu'il a opté pour l'ISYW. « Les sueries m'aident beaucoup. Quand je me trouve à l'intérieur de la suerie, dans le noir au point où je ne vois personne, seul face à mon Créateur, n'entendant que le clapotis de l'eau sur les pierres brûlantes au centre de la suerie, je me sens proche de mon Créateur, de mes grands-parents, alors j'ose parler, j'ose me confesser et je prie du fin fond de mon cœur pour me faire pardonner. » ♦



Transition en toute sécurité des
délinquants dans la collectivité

Les
partenariats
entre la

police et les
agents

conditionnelle en
constante évolution

Deux villes canadiennes seront les premières à bénéficier de la nouvelle initiative intégrée de la police et des agents de libération conditionnelle, qui a été annoncée en novembre 2005. Le Service correctionnel du Canada (SCC) agira en partenariat avec les services de police de Regina et de Hamilton dans le cadre de cette initiative novatrice qui consiste à embaucher des agents de police comme agents de liaison avec les services correctionnels communautaires (ALSCC). Leur tâche consistera à surveiller les activités des délinquants à plus haut risque, dont les besoins sont plus élevés dans la collectivité. Ils assureront la liaison avec les services de police et autres organismes d'application de la loi, amélioreront l'échange de renseignements et s'efforceront de réduire le nombre de délinquants en liberté illégale.



PAR **Bill Rankin**, agent de communication,
Secteur des communications et de l'engagement
des citoyens

Photos : **Bill Rankin**

Monsieur Gerry Minard, directeur associé, District de l'est et du nord de l'Ontario, SCC, a déclaré à propos de l'initiative : « Le poste d'ALSCC repose sur l'excellente relation de travail que nous entretenons depuis longtemps avec le service de police de Hamilton. D'un côté, il permettra à nos employés de se familiariser avec les problèmes auxquels sont confrontés les agents de police, et de l'autre, il permettra aux agents de police de comprendre un peu mieux les difficultés que connaissent les agents de libération conditionnelle. »

Les ALSCC participeront aussi aux activités des équipes d'évaluation communautaire et assureront une liaison supplémentaire entre les bureaux de libération conditionnelle et les escouades policières responsables des récidivistes. D'ici l'été 2006, le SCC embauchera et rémunérera dix-sept ALSCC un peu partout au pays dans le cadre du Programme Échanges Canada. Ces nouveaux agents devront rendre des comptes aux directeurs de district du SCC.

Le SCC créera le poste dans d'autres villes aussi, notamment à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Halifax, Montréal, Québec, Saint-Jérôme, Toronto, Ottawa, Kingston, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Kelowna et à Vancouver.

En milieu rural

Les partenariats entre la police et les agents de libération conditionnelle existent depuis longtemps, et l'on en trouve dans d'autres régions du pays. Citons, à titre d'exemple, M. Gerald Daigle, agent de libération conditionnelle qui travaille de façon autonome dans le district de libération conditionnelle d'Ottawa. M. Daigle est responsable de 22 libérés sous condition répartis dans une vaste région rurale de l'Ontario qui s'étend jusqu'à la frontière québécoise à l'est, jusqu'à Akwesasne (anciennement appelé île Cornwall, sur la côte du fleuve Saint-Laurent) au sud, et jusqu'à Long Sault à l'ouest. Il affirme que c'est grâce à son téléphone cellulaire, à son téléphone mobile GSN et à ses bons pneus d'hiver qu'il arrive à tenir son cap pendant les mois d'hiver et à naviguer entre les fermes, les cabanes, les cafés et tous les autres points de rendez-vous qu'il fixe avec ses divers « clients ».

À l'extrême gauche : le sergent-détective
Bob Burnie, Service de police communautaire
de Cornwall

Ci-dessus : **Leanne O'Brien**, gendarme de
la Police mohawk d'Akwesasne, et
Gérald Daigle, agent de libération
conditionnelle du SCC

Grâce à l'étroite relation de travail essentielle qu'il entretient avec eux, M. Daigle peut compter sur les nombreux services de police situés sur son territoire, notamment la Police mohawk d'Akwesasne, le Service de police communautaire de Cornwall, la Gendarmerie royale du Canada et les six bureaux de la Police provinciale de l'Ontario répartis dans ces collectivités rurales. « Ces ressources sont d'une importance primordiale, explique-il. Elles sont nos yeux et nos oreilles, toujours aux aguets dans la collectivité. »

Le principal centre sur son territoire de compétence (une étendue de terres agricoles, d'autoroutes et de rivières) est Cornwall, une ville de cols bleus de 45 000 habitants qui vit par des moments difficiles. En effet, des usines—la plus récente étant l'usine de pâtes et

papiers Domtar—y ont fermé leurs portes, entraînant des licenciements d'envergure.

Des yeux et des oreilles avertis

On aurait beaucoup de mal à trouver une personne qui soit tout yeux, tout oreilles et qui connaisse mieux la ville et son élément criminel que le sergent-détective Bob Burnie, de la Division des enquêtes criminelles. Natif de Cornwall, M. Burnie a entamé sa carrière il y a 25 ans en tant que gendarme de secteur. Avec ses collègues, il doit relever des défis particuliers du fait que Cornwall est située à l'est, le long de la voie maritime, tout près de la frontière américaine.

« Mes collègues des organismes d'application de la loi et moi-même devons pallier aux difficultés associées au fait que les criminels peuvent livrer ou ramasser des marchandises interdites n'importe où le long de cette voie navigable de 60 milles, » indique M. Burnie. « Les drogues sont transportées par bateau pendant les mois où il fait chaud, et pendant l'hiver, par motoneige ou par camion, en circulant sur la glace. »

Comme si la situation n'était pas déjà assez compliquée, un peu au sud de la ville, se trouve la réserve mohawk d'Akwesasne, où convergent de nombreuses frontières provinciales et nationales. Il n'est pas inhabituel sur l'île qu'une maison soit située sur le territoire américain et que la maison du voisin au bout de la rue soit construite sur le sol canadien.

La coopération est essentielle

Une telle situation pourrait facilement créer des tensions entre les divers organismes, mais ce n'est fort heureusement pas le cas. Depuis l'époque de la prohibition et de la contrebande de whiskey, les divers organismes d'application de la loi ont appris à collaborer et à s'appuyer au lieu de se chamailler pour des questions de territoire.

« La coopération est exemplaire, affirme le sergent-détective Burnie. Nous faisons partie d'unités bien établies (le Groupe spécial inter-polices et l'équipe intégrée de la police des frontières) qui ont permis, au fil des ans, à plusieurs organismes différents d'établir des liens solides dans le but de contenir l'activité criminelle dans leur zone de compétence. La Gendarmerie royale du Canada, l'organisme de contrôle frontalier de l'État de New York, la Police provinciale de l'Ontario, la Police mohawk d'Akwesasne et l'Agence des services frontaliers du Canada se réunissent toutes les semaines pour se tenir au courant de l'activité criminelle sur leur territoire respectif. »

La police et les agents de libération conditionnelle s'entraidaient bien avant que M. Gérald Daigle ait pris la relève à la retraite de M. Bernie Driscoll, agent de libération conditionnelle, en février 2005. Cette coopération était essentielle même à l'époque où ce dernier travaillait dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

« Bernie Driscoll était toujours prêt à aider, il travaillait fort et il était très respecté par la police, » indique M. Burnie. « Grâce à l'expérience qu'il a acquise, Gérald fait montre des mêmes qualités. Nous avons établi une bonne relation de travail. Il a fait appel à nous pour que nous l'aidions dans son travail auprès des libérés sous condition, et nous le faisons avec plaisir. »

Une rencontre avec un libéré sous condition

Au cours d'une journée typique, M. Daigle rencontre un des libérés sous condition dans un centre commercial de Cornwall. Il entre dans le complexe et se mêle à une procession de gens qui gravissent les marches d'un escalier mécanique en panne. Arrivé au deuxième étage, il achète un café au *Tim Horton's* et s'installe devant une petite table près d'un groupe de personnes âgées qui parlent de hockey, de politique et de bingo en mangeant des beignes.

Le libéré sous condition arrive à l'heure. Il s'agit d'un jeune homme dans la vingtaine qui a purgé une peine de prison pour trafic de drogue. Il n'a jamais été un gros trafiquant mais ses ventes de cocaïne lui permettaient de faire de l'argent facilement et lui procurait un revenu important qui venait s'ajouter aux dix dollars de l'heure qu'il gagnait en tant que couvreur avant son incarcération.

De l'argent facile

D'après M. Daigle, les jeunes peuvent facilement se laisser tenter par le trafic de drogue, parce qu'il se fait partout autour d'eux. En effet, quand ils voient leurs amis et connaissances conduire de nouvelles voitures luxueuses, s'acheter une maison et vivre bien au-dessus de leurs moyens apparents, ils s'imaginent que les risques sont négligeables - jusqu'à ce qu'ils se fassent prendre. Même après avoir passé du temps en prison, certains d'entre eux ont beaucoup de mal à accepter un emploi honnête, ayant goûté à ce qu'ils estiment être un style de vie plus prestigieux.

« On espère qu'ils auront acquis des compétences, pendant la durée de leur peine, qui leur permettront d'obtenir un meilleur emploi à long terme, ajoute M. Daigle. Ils devront faire preuve de beaucoup de persévérance s'ils veulent devenir des citoyens respectueux des lois et des membres productifs de leur collectivité. »

« Les jeunes, en particulier, il faut les rencontrer jusqu'à deux fois par semaine, en fonction du risque de récidive et de leurs besoins dans la collectivité, » précise M. Daigle. L'attitude et la motivation sont deux facteurs importants qui jouent beaucoup dans les évaluations mensuelles des agents de libération conditionnelle.

« J'ai assez d'expérience pour savoir quels gars ne vont pas récidiver. Ce sont ceux qui ont commis, souvent à un très jeune âge, une grosse erreur qui leur a causé des démêlés avec la justice. Ce sont ceux qui ont eu de mauvaises influences et qui se sont retrouvés à la mauvaise place au mauvais moment. Ce sont ceux qui, peuvent avoir été intoxiqués et qui ont bien sûr manqué de jugement. »

Le changement d'attitude

« On ne change pas d'attitude du jour au lendemain. J'encourage les libérés conditionnels à bien choisir les personnes qu'ils fréquentent, à se trouver un emploi durable, à utiliser les compétences qu'ils ont acquises en prison, à apprendre à communiquer, à gérer leur colère et à faire face à leur toxicomanie. En suivant ces conseils, ils ne retourneront pas en prison. Avec un peu de chance, ils comprendront qu'ils ont intérêt à utiliser les ressources dans la collectivité, ressources auxquelles je peux les aider à avoir accès. Ils assumeront tôt ou tard l'entière responsabilité de leur comportement et de leurs actions passées, présentes et futures. »

« Et après, il y a les quelques criminels endurcis qui sont très difficiles à rejoindre. La plupart du temps, les seuls facteurs qui les changeront sont le passage du temps, la lassitude et le désir de ne pas retourner en prison. »

Les criminels qui appartiennent à cette catégorie voient parfois leur relation avec l'agent de libération conditionnelle comme un jeu du chat et de la souris. Un agent chevronné reconnaît tout de suite leur attitude détachée et évasive. C'est dans ces cas que les partenariats avec la police prennent toute leur importance. Les policiers surveillent de près le délinquant et informent l'agent de libération conditionnelle de tout événement significatif ou de tout changement de comportement.

Des liens solides

Ces liens solides, qu'il s'agisse d'un partenariat officiel qui donne lieu à la création d'un poste d'agent de liaison avec les services correctionnels communautaires (ALSCC) ou d'une collaboration officieuse, se sont montrés utiles dans la surveillance des délinquants dans la collectivité. Qui plus est, ils contribuent à la réinsertion sociale de ces derniers. L'objectif ultime est le maintien de la sécurité dans toutes les collectivités canadiennes, peu importe leur taille. C'est là l'essence même de la collaboration quotidienne entre la police et les agents de libération conditionnelle. ♦

Thérèse Lemieux et
Danielle Berthiaume en
pleine consultation



Les bénévoles dans les établissements

*Transition en toute sécurité des
délinquants dans la collectivité*

PAR **Djamila Amellal**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Jeudi soir. Les bénévoles—hommes et femmes—arrivent dans la salle réservée aux activités et tous ont l'air aussi déterminés que les délinquantes qui s'installent petit à petit dans la salle.

Assise aux côtés de Lynda, une délinquante, Agathe Beaudry, une religieuse des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, est très occupée à expliquer comment on arrive, étape par étape, à crocheter, un beau châle en se servant d'un grand crochet tunisien. Sa voix douce domine l'atmosphère. Elle confie : « Je viens ici deux fois par semaine depuis l'ouverture de l'établissement en 1997. J'anime le chant lors des cérémonies religieuses et j'enseigne le tricot et le crochet. Le bénévolat fait partie de ma vie et la cause des femmes me tient particulièrement à cœur. Ces femmes qui sont ici avec moi ce soir ont eu des difficultés dans leur vie, cela ne veut pas dire qu'elles sont toutes mauvaises. »

Photos : Bill Rankin

Plus tôt, ce même jour, vers dix-sept heures, M^{mes} Loretta Mazzocchi, directrice de l'Établissement Joliette, Thérèse Lemieux, chef d'équipe intérimaire chargée du dossier des bénévoles et Danielle Berthiaume, coordonnatrice des bénévoles, Société Elizabeth Fry du Québec, sont encore là, à préparer le travail de la soirée. L'Établissement Joliette héberge près de 85 délinquantes dans des unités d'habitation, dans l'unité de garde en milieu fermé et dans l'unité du milieu de vie structuré pour les délinquantes ayant des problèmes de santé mentale.

« La présence des bénévoles dans la vie des délinquantes est vitale car elle facilite la transition de l'établissement à la collectivité, précise



De gauche à droite : Sœur Agathe, une délinquante et Nicole Bourgeois, lors de l'activité d'apprentissage du crochet et du tricot en soirée

M^{me} Lemieux. Les bénévoles apportent un grand appui dans le processus de réinsertion sociale des délinquantes. Ils partagent leurs talents et leurs connaissances du réseau de soutien communautaire. Dans le cas des sentences longues, la présence des bénévoles permet aussi aux délinquantes de maintenir le contact avec la collectivité. »

Le recrutement de bénévoles

Selon M^{me} Berthiaume, près de 120 bénévoles interviennent à différents moments et de différentes façons auprès des délinquantes à l'Établissement Joliette. « Je n'ai pas besoin de mettre des annonces dans le journal, dira-t-elle. Je dispose d'un bon réseau de personnes-ressources dans la collectivité. J'ai moi-même commencé à faire du bénévolat à l'âge de huit ans avec mes parents. De plus, l'établissement entretient une bonne relation avec la collectivité grâce aux activités de journées portes ouvertes et de visites de l'établissement qui permettent

souvent d'attirer des bénévoles. Le comité consultatif des citoyens nous aide également. Les médias peuvent aussi jouer un rôle crucial. Par exemple, suite à la diffusion d'un des reportages de l'émission *Enjeux*, on reçoit beaucoup d'appels de membres de la collectivité qui veulent offrir des services. »

La sélection et la formation des bénévoles

Mesdames Lemieux et Berthiaume précisent que la recherche et la sélection de bénévoles dépendent des besoins des délinquantes. Les deux dames travaillent main dans la main et se consultent lors des entrevues, de la sélection et de la formation. « Lorsque nous rencontrons les bénévoles pour la première fois, nous les évaluons toujours dans le contexte de la Mission du SCC, précisent-elles. Si nous concluons qu'ils répondent bien à ce que nous recherchons, nous entamons l'enquête sécuritaire et nous administrons la formation nécessaire. »

Selon M^{me} Berthiaume, les bénévoles viennent de tous les milieux sociaux. L'Établissement Joliette s'estime heureux de compter parmi son réseau de bénévoles, entre autres, un agriculteur, un professeur, un homme d'affaires et un infirmier. Par conséquent, les activités offertes aux délinquantes

sont variées. On y retrouve la pastorale, les cours de céramique, le soutien pédagogique, les rencontres AA, la zoothérapie et bien d'autres. En milieu de vie structuré, les délinquantes peuvent faire de la méditation. « Les expériences des bénévoles sont variées et ça c'est important car chaque bénévole peut émouvoir une délinquante à sa façon. »

Des visages, de l'espoir

L'arrivée des bénévoles dans l'établissement est un moment qu'attendent avec impatience les délinquantes qui participent aux activités. Selon sœur Agathe, les activités de bénévolat aident énormément les délinquantes. Elles arrivent à communiquer et à parler de ce qui leur tient à cœur. Pour elles, le bénévole ne juge pas. « Je leur apporte quelque chose, dit Sœur Agathe, mais elles aussi m'apprennent bien des choses, comme le courage et la détermination de s'en sortir. Et, lorsqu'elles réussissent, je suis heureuse. »

Pour la délinquante Lynda, la présence de sœur Agathe est un cadeau. « Je l'aime beaucoup. Elle et moi on a développé de la confiance, elle m'aide sans condition, elle comprend mes soucis. J'ai toujours hâte à ces séances. Je serai bientôt libérée sous condition mais je n'oublierai pas ce qu'elle a fait pour moi. »

Monsieur Martin Racette, à la retraite après 35 ans d'enseignement dans le domaine des mathématiques, considère qu'il est de son devoir d'aider quand on le peut. « Il faut faire profiter les autres de nos connaissances. Les autres, c'est important aussi. Cela fait un an que je travaille avec une délinquante qui essaie d'atteindre un but à long terme. Elle prépare son niveau de 5^e secondaire en mathématiques. Dans la foulée, on parle de beaucoup de choses. J'aime aussi parler avec mes amis de la richesse de mon expérience au SCC. »

Quand on se tourne vers M^{me} Nicole Bourgeois, l'autre bénévole qui tricote en discutant à voix basse avec une délinquante, elle précise avoir choisi d'accompagner les autres car ce sont des femmes. Son approche est spéciale. « J'attends toujours que ce soit elles qui décident de me parler car elle le feront en temps opportun. Je suis ici mais je n'ai pas signé d'entente avec elles. Elles me parleront quand elles voudront. » M^{me} Bourgeois a participé à plusieurs projets au sein de l'établissement. Elle a notamment travaillé avec les enfants de la garderie et accompagné des délinquantes lors des permissions de sortir. Elle se prépare à participer bientôt au projet *Mamam me raconte*.

Ainsi, jour après jour, les bénévoles redonnent du courage et de l'espoir aux délinquantes et les préparent à leur sortie dans la collectivité. Ils les aident également à garder le contact avec la société, ce qui contribue grandement à la préparation à leur transition vers la vie en société, sans risque et en temps opportun. ♦

Capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants

Jane Laishes
(à gauche) et
Andrea Moser

L'Initiative du SCC sur la santé mentale

Une façon d'accroître la sécurité des collectivités

Le pourcentage des délinquants chez qui on a diagnostiqué une maladie mentale au moment de leur admission dans un établissement du Service correctionnel du Canada (SCC) augmente constamment. Il est passé de 7 p. 100 en 1997 à 12 p. 100 en 2005. Il s'agit d'une hausse considérable, selon M^{me} Jane Laishes, gestionnaire principale, Services de santé mentale du SCC.

PAR **G. Chartier**, agent de communication,
Secteur des communications et de l'engagement
des citoyens

Photo : Bill Rankin

Une étude réalisée en 2000 auprès de 202 détenus sous responsabilité fédérale en Colombie-Britannique, dont les résultats ont été appliqués à l'ensemble de la population du SCC, montre qu'environ 1 500 détenus incarcérés dans les pénitenciers et 1 000 délinquants en liberté sous condition dans les collectivités canadiennes souffrent actuellement de troubles mentaux graves.

Madame Laishes et la D^{re} Andrea Moser dirigent, à partir de l'administration centrale du SCC, une équipe du SCC chargée de mettre en œuvre l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité (ISMC). Cette initiative, pour laquelle le Conseil du Trésor a affecté des fonds pour une période de cinq ans, vise à répondre aux besoins de ces délinquants

afin de favoriser leur réinsertion sociale sans qu'ils constituent un danger pour le public.

La continuité du soutien

L'objectif principal de l'ISMC consiste à mieux préparer les délinquants en améliorant la continuité du soutien spécialisé au moment du passage de l'établissement à la collectivité.

« L'une de nos tâches principales, affirme la D^{re} Moser, sera d'établir un lien avec les fournisseurs de services actuels dans les diverses collectivités pour mieux les orienter afin qu'ils répondent aux besoins de cette population ».

Pour réaliser la continuité de la prise en charge, l'ISMC veut principalement améliorer la planification de la mise en liberté, offrir des services et un

soutien de transition en matière de santé mentale, demander à des spécialistes de la santé mentale dans la collectivité de soutenir les délinquants dans la collectivité, offrir une formation au personnel dans la collectivité sur les questions de santé mentale et assurer des services spécialisés comme les évaluations psychiatriques d'urgence.

Environ 50 nouveaux postes seront créés dans tout le pays pour appuyer cette initiative, dont 30 postes de spécialistes en santé mentale dans la collectivité (p. ex. travailleurs sociaux cliniques et personnel infirmier en psychiatrie) dans certains bureaux de libération conditionnelle et des planificateurs cliniques du renvoi et de la mise en liberté chargés d'assurer des services dans tous les centres régionaux de traitement (CRT) et

les établissements ordinaires. De plus, des fonds seront octroyés à chaque région pour la conclusion de contrats afin d'offrir des services de santé mentale.

La mise en oeuvre

Un comité directeur constitué de représentants régionaux et de membres du personnel de l'AC a été créé. « Nous travaillons avec les régions pour améliorer la mise en oeuvre et nous assurer que nous avons mis en place un modèle très solide », affirme M^{me} Laishes.

« Pendant la planification, nous avons tenu des conférences téléphoniques et des réunions avec des personnes qui s'occupent actuellement de la planification du renvoi et de la mise en liberté, et des services de soins ambulatoires pour les délinquants souffrant de troubles mentaux », ajoute-t-elle.

Offrir les meilleurs services

« Il y a des facteurs particuliers à prendre en considération pour chaque région », fait remarquer M^{me} Laishes. « Par exemple, la région des Prairies fait face au défi de la réalité géographique. » En effet, la région s'étend sur 1 500 kilomètres du nord-ouest de l'Ontario aux provinces du

Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta et comprend les Territoires du Nord-Ouest.

« Nous voulons nous assurer d'offrir les meilleurs services possibles avec les ressources que nous avons », de dire la D^{re} Moser.

Le rôle du planificateur du renvoi et de la mise en liberté

Que le délinquant soit mis en liberté à partir d'un CRT ou d'un autre établissement, le planificateur clinique du renvoi et de la mise en liberté contribue dans une grande mesure à établir un pont avec les spécialistes de la santé dans la collectivité.

« Le rôle du planificateur clinique du renvoi et de la mise en liberté consiste à commencer le processus de planification de la mise en liberté assez tôt pour permettre de mettre les choses en place, dit la D^{re} Moser. Une planification limitée du renvoi et de la mise en liberté a déjà lieu dans certains CRT du pays. »

La formation complète du personnel

Afin d'aider le personnel à travailler efficacement, un modèle de formation très pratique est élaboré. La formation sera offerte annuellement à tout le personnel dans chacun des seize bureaux

de libération conditionnelle désignés pour l'ISMC.

« La formation portera dans une grande mesure sur les genres de compétences et de connaissances dont le personnel des maisons de transition et des bureaux de libération conditionnelle a besoin pour mieux intervenir, explique M^{me} Laishes. Comment faire les aiguillages appropriés, travailler avec la famille, faire partie d'une équipe efficace, comprendre comment aborder le délinquant lorsqu'il semble éprouver des difficultés, comprendre comment dédramatiser la situation. Il s'agit de ce genre de compétences très pratiques. »

Des collectivités plus sûres

L'ISMC comprend un volet évaluation après environ trois ans. Même si des fonds permanents n'ont pas été octroyés, on espère qu'un soutien sera accordé pour assurer la mise en oeuvre permanente de cette importante initiative.

« En résumé, ajoute la D^{re} Moser, on a de plus en plus besoin des services visant ce genre de délinquants. L'ISMC correspond à ce que nous essayons de faire afin de répondre à leurs besoins et d'assurer le succès de leur réinsertion sociale. » ♦

Sécurité accrue du personnel et des délinquants dans nos établissements

Plus de sécurité pour les agents de correction

PAR Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photo : Bill Rankin

Un autre outil de protection destiné aux agents de correction deviendra bientôt la norme, grâce à la dernière entente conclue entre le Service correctionnel du Canada (SCC) et le Syndicat des agents correctionnels du Canada (SACC-CSN). En effet, tous les agents de correction qui interviennent directement auprès des détenus dans les établissements à sécurité maximale et à niveaux de sécurité multiples ainsi que les agents en poste dans l'aire d'isolement des établissements à sécurité moyenne porteront une veste de protection contre les armes blanches.

Après le processus d'appel d'offres et l'octroi du contrat, un laboratoire de la GRC et le personnel du SCC effectueront séparément des essais sur des échantillons afin de s'assurer que les vestes sont conformes aux normes de sécurité. Le fabricant se déplacera ensuite dans chaque établissement pour prendre les mesures des employés avant de procéder à la production complète. On estime que dix-huit mois après le début de la production, quelque 2 500 vestes seront distribuées aux employés des établissements partout au pays. Le centre national de distribution du SCC gardera 150 vestes en réserve.

Les vestes se composent de panneaux de protection recouverts de nylon et pèsent environ 1.6 kg. Elles seront donc beaucoup plus légères que les vestes à double protection des policiers. Les vestes seront portées par-dessus la chemise de l'agent de correction et s'harmoniseront au reste de l'uniforme.

Les nouvelles vestes comportent des poches en avant et des panneaux velcro ajustables.



Bob Fisher (au micro) en discussion avec les participants de l'atelier sur les ressources humaines.

Une compréhension commune

La Loi sur la modernisation de la fonction publique

PAR **Bill Rankin**, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Plus de 350 employés du SCC de partout au pays—des agents négociateurs et des dirigeants syndicaux ainsi que des employés du Secteur de la gestion des ressources humaines—se réunis au Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle (CAGC) les 14 et 15 février pour en apprendre davantage sur la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation de la fonction publique et sur son incidence sur les pratiques de dotation au gouvernement fédéral.

« C'est l'occasion pour tous les participants d'acquérir une compréhension commune et d'adopter la même terminologie » affirme M. Simon Coakeley, commissaire adjoint, Secteur de la gestion des ressources humaines. Il ajoute : « La nouvelle loi sur l'emploi donnera lieu à des difficultés, certes, *mais aussi* à des améliorations. Elle touche surtout la façon de sélectionner les candidats pour divers postes au gouvernement. »

Monsieur Coakeley concède que la sélection des employés ne deviendra pas plus facile du jour au lendemain. Il affirme que les nouvelles règles obligeront les employés des Ressources humaines à repenser les principes de base de la dotation et

à abandonner certaines règles bien établies pour s'adapter aux nouvelles façons de faire. Le commissaire adjoint qualifie le processus de « période difficile qui mènera à une amélioration durable ».

Monsieur Bob Fisher, analyste des ressources humaines pour la région de l'Ontario, est à la tête de l'équipe qui a organisé la conférence dans un délai très serré de trois semaines et demie. La conférence n'aurait pas pu avoir lieu sans le financement du Fonds d'investissement stratégique, un fonds particulier consacré à la modernisation des ressources humaines, fourni par l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

Le gymnase du CAGC a été animé de nombreuses discussions au cours des deux jours qu'a duré l'événement. « Il y avait tellement de points à discuter que nous avons dû former 23 groupes de participants pour les couvrir tous », a commenté M. Fisher. « Les membres de la haute direction ont affirmé qu'ils répondront à toutes les questions soulevées et qu'ils rendront publics les engagements pris au cours de la conférence. » Les syndicats auront l'occasion de conseiller le Secteur de la gestion des ressources humaines à l'étape de l'élaboration des politiques et des procédures conformes à la nouvelle loi.

Les commentaires formulés à la conférence sont maintenant disponibles sur l'InfoNet. ♦

Photo : Bill Rankin



La gestion des renseignements sur les délinquants au **XXI**e SIÈCLE

Une agente de libération conditionnelle qui travaille en établissement est en train d'examiner sa charge de travail et son plan de travail. Elle constate que plusieurs rapports annuels sur la cote de sécurité qu'elle doit remplir arrivent à échéance. Par le passé, l'agente de libération conditionnelle aurait été obligée d'utiliser un outil automatisé qui ne faisait pas partie du Système de gestion des délinquants (SGD) et de copier l'information de cet outil dans l'exposé de la décision figurant dans le SGD. L'outil en question est l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS).

PAR l'équipe des Communications des Services de gestion de l'information

Processus long et compliqué ? C'était bien le cas ! L'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité est un exemple d'une application externe qui fera désormais partie du Système de gestion des délinquants et qui aidera à simplifier le processus de documentation.

À l'origine, le SGD a été conçu pour automatiser le processus de gestion des cas. Il a évolué, depuis, pour devenir un système exhaustif comprenant des renseignements sur les délinquants, relatifs à tous les aspects de leur peine, ce qui nous aide à nous acquitter de notre mandat. Il s'agit là d'un outil précieux que notre organisation juge indispensable à la réalisation de la Mission du Service correctionnel du Canada.

Le volume de renseignements contenus actuellement dans le système, le désir d'y incorporer encore plus de processus automatisés et le nombre d'utilisateurs ayant accès au système nous ont amenés à réexaminer la capacité de la technologie utilisée pour cette application afin de répondre aux besoins du SCC. L'examen a révélé que la plate forme—le fondement même de l'application—croulait sous le volume de renseignements qui y étaient contenus et qu'elle manquait de certaines solutions modernes qui permettent de gagner du temps et qui sont maintenant disponibles.

À partir de mai 2006, grâce à la migration du système, tous les utilisateurs du SGD pourront facilement explorer les informations à l'intérieur de l'application en se servant de leur menu personnalisé dans le SGD où l'information nécessaire pourra être trouvée rapidement et facilement. Ce système techniquement plus avancé fournira une application polyvalente où l'information indispensable pourra être repérée avec un clic de souris !

En mai 2006, le SCC procédera à la mise en œuvre de la version migrée du Système de gestion des délinquants avec une nouvelle interface graphique. L'accès aux renseignements sur les délinquants sera plus facile que jamais.

Prêt pour un changement

Après plus d'une décennie de fonctionnement du SGD, l'heure du changement est devenue

évidente. On a, par conséquent, entamé le processus de renouvellement dont l'une des étapes importantes est la migration de tous les renseignements contenus dans l'application vers une nouvelle interface utilisateur Web. Grâce à un énorme travail et au recours au Web, un bon nombre d'intervenants pourront désormais y avoir accès.

« La modernisation du SGD garantit que le personnel du SCC a accès aux outils à la fine pointe de la technologie, ce qui permet de ce dernier de jouer un rôle clé dans le processus de réinsertion sociale des délinquants », dit M. Fraser McVie, ancien commissaire adjoint par intérim, Secteur des opérations et des programmes correctionnels. « Chaque jour, les membres du personnel formulent des recommandations et prennent des décisions concernant les délinquants, et il est important que ces décisions soient fondées sur les renseignements exacts auxquels on doit avoir accès le plus rapidement et le plus facilement possible. La migration du SGD est le premier pas vers la réalisation de cette capacité. »

Interface utilisateur

Alors qu'il est important de donner à nos partenaires l'accès à l'information, il faut préciser que la migration touche près de 10 000 utilisateurs qui se servent de l'application pour gérer les renseignements sur les délinquants—parfois quotidiennement.

La mise à jour de l'interface utilisateur de l'application a permis d'y apporter des améliorations. D'abord, l'équipe responsable du renouvellement du Système de gestion des délinquants (RSGD) a sollicité des commentaires de partenaires et d'utilisateurs. « Quel genre d'accès à l'information pourrait faciliter votre travail ? », ont-ils demandé. « Quelles caractéristiques ou fonctions permettraient d'obtenir l'information de manière plus rapide ou plus facile ? » Ensuite, sont venues les réponses aux attentes.

Tout en conservant les mêmes fonctions opérationnelles, le SGD nouvellement converti possède une interface utilisateur qui permet aux utilisateurs d'explorer des écrans en se servant d'une souris. Monnaie courante pour des applications modernes, cette fonction n'était simplement pas possible pour les utilisateurs de l'ancien système.

Cela signifie aussi que jusqu'à huit modules d'information, auxquels il fallait accéder séparément, seront maintenant accessibles au moyen de la nouvelle interface utilisateur du SGD. Vous avez besoin d'une photo de 2002 ? La voilà. Vous cherchez des renseignements sur les gangs ? Ils sont là. Vous devez assigner une cote de sécurité à une nouvelle délinquante qui s'est ajoutée à votre charge de travail ? Vous avez un outil spécialement conçu pour ça. Par le passé, la mise à jour de l'information et l'accès aux renseignements se faisaient au moyen d'une multitude de modules différents, ce qui obligeait le personnel du SCC à passer d'une application à une autre.

Perspectives d'avenir

Le plus important est encore à venir. Même si le nouvel environnement comptera plusieurs fonctions Web, il ne représentera pas la version finale du SGD renouvelé. Il s'agit d'un système temporaire qui nous permettra de poursuivre le travail technique associé au processus de renouvellement.

« La migration du SGD est l'une des principales étapes menant au renouvellement de l'application », dit M. Fraser McVie. « L'achèvement de ce projet permettra d'accroître la sécurité publique grâce à l'accès facile à des renseignements plus exacts, et d'améliorer le processus de réinsertion sociale des délinquants. »

L'utilisation de la technologie de base de données la plus moderne facilitera l'introduction de nouvelles fonctions au fur et à mesure qu'elles deviendront disponibles, ce qui facilitera le travail des personnes responsables de la gestion des cas.

Tenez-vous au courant de la migration en parlant à votre représentant du SGD ou en visitant le site InfoNet du RSGD à l'adresse suivante : http://infonet-omsr/migration_f.asp. Le site sera mis à jour régulièrement et il comprendra l'information sur les échéanciers et des présentations. Visitez le souvent ! ♦

Certaines améliorations nouvellement apportées au SGD

La navigation au moyen de la souris

Les utilisateurs n'auront plus à mémoriser une liste complexe de codes pour accéder aux informations contenues dans le SGD. Ils pourront maintenant facilement naviguer et choisir des fonctions d'un simple clic de la souris. L'affichage de l'information sera également facilité grâce à l'utilisation d'hyperliens.

Le dispositif d'affichage des photos

Le nouveau SGD comprendra une fonction permettant d'afficher les photos des délinquants, ce qui améliorera la sécurité et l'identification des individus.

La création d'un menu personnalisé

Il y a des écrans du SGD qui sont particulièrement utiles dans l'accomplissement d'une tâche. Pour ce qui est des fonctionnalités utilisées régulièrement, l'utilisateur peut créer un menu personnalisé qui permet d'éliminer tout ce qui est superflu. Cependant, on peut toujours y revenir. La personnalisation permet de recréer le menu selon les besoins.

L'outil linguistique Vous travaillez en français ou en anglais ? Les utilisateurs pourront facilement passer de l'interface anglaise à l'interface française, et vice versa, selon leurs besoins.

Autopsie de la gestion de nos déchets solides

Un sondage fait le point sur le recyclage et le compostage versus l'enfouissement



PAR **Paul Provost**, M.Sc., coordonnateur national, Programmes de protection de l'environnement

Dans la publication précédente de l'Entre Nous, mon

article traitait de l'importance de peser les ordures comme point de départ d'une gestion écologique des déchets solides. Depuis, un sondage sur la gestion des déchets a été mené auprès de tous les établissements du Service correctionnel du Canada (SCC); le taux de réponses a été de 100 p. 100 ! Manifestement, l'intérêt qu'on accorde à la question du devenir des déchets témoigne de la vitalité de cet aspect environnemental incontournable et toujours d'actualité. Tout comme une autopsie de nos rebus, les nombreuses réponses au sondage nous dressent un portrait clair du chemin parcouru, de la situation actuelle et des défis à surmonter pour accroître la valorisation des matières résiduelles. En voici les grandes lignes.

Quinze années de progrès

Dès la genèse des initiatives de recyclage et de compostage au sein des collectivités canadiennes, la première étude approfondie sur les déchets générés par des établissements du SCC (projet-pilote environnemental mené aux établissements Dorchester et Westmorland, au Nouveau-Brunswick, en 1991), concluait qu'en moyenne 2 kg/occupant¹/jour de déchets étaient produits. De ce total, 50 p. 100 constituaient des matières compostables et de 30 à 40 p. 100 (soit 0,6 à 0,8 kg/occupant/jour) étaient recyclables. Or, selon les résultats du sondage réalisé en 2005-2006, la quantité de déchets produits graviterait maintenant autour de 1,4 kg/occupant/jour, soit une réduction de 30 p. 100. Les programmes institutionnels de recyclage jumelés aux initiatives de compostage et de réduction à la source, expliqueraient les progrès réalisés à ce jour. Mais reste-t-il encore place à l'amélioration ?

Comment parfaire nos façons de recycler

Les résultats du sondage démontrent qu'on recycle actuellement seulement 8 p. 100 (0,14 kg/occupant/jour) des déchets produits en établissement. À ce titre, les meilleures

performances (soient autour des 10 p. 100) se retrouvent dans les régions de l'Atlantique, du Québec et des Prairies. Mais comment expliquer d'aussi faibles contributions : relâchement des bonnes pratiques ou plafonnement des possibilités réelles de récupération ? La majorité des répondants attribuent ce bas niveau de performance et de participation aux ressources limitées sur les plans de la main-d'œuvre, des budgets et des infrastructures. Pour redresser cette situation, il faudra consolider les mesures de recyclage déjà établies et soutenir les nouveaux projets en cohérence avec le principe des 3R-V : Réduire—Réutiliser—Recycler—Valoriser.

Les défis du compostage

Selon les réponses obtenues, 11 p. 100 (0,19 kg/occupant/jour) des déchets produits en établissement sont compostés. Les résultats pondérés indiquent que les meilleures performances en matière de compostage se retrouvent dans les régions de l'Atlantique (29 p. 100) et des Prairies (17 p. 100). Un tiers des établissements du SCC ont leur propre système de compostage tandis qu'un autre tiers des établissements séparent leurs déchets compostables puis les achemine vers des installations externes de compostage. Étant donné que la fraction organique constitue 50 p. 100 en poids des déchets institutionnels, il y a encore ici place à l'amélioration. Les justifications invoquées pour expliquer ces faibles résultats demeurent les mêmes que celles mentionnées ci-dessus pour le recyclage. Si l'on veut faire mieux, il faudra favoriser des méthodes plus rigoureuses de tri et de ramassage des résidus compostables et également accroître le nombre d'établissements pouvant accéder à cette forme de valorisation des déchets organiques.

L'antithèse des 3R-V : l'enfouissement

Pratique aussi vieille que l'humanité, l'enfouissement demeure encore aujourd'hui, le mode le plus populaire de disposition des ordures. En fait, 80 p. 100 des déchets produits par les établissements prennent toujours le chemin de l'enfouissement. Faut dire qu'il est difficile de surpasser ce mode traditionnel de traitement, si l'on considère que la moyenne corporative du coût par tonne métrique pour enfouir les déchets est de 73 dollars, dont 34 dollars dans la région du Québec à elle seule. On s'accorde généralement pour dire qu'il en coûte présentement plus cher la tonne pour composter les déchets que pour les enfouir. De plus, le tri à la source imposé par le recyclage et le compostage des déchets est beaucoup plus compliqué à implanter puis à maintenir que l'aisance de la méthode du « tout à la poubelle ». Ainsi, en fin de cycle, c'est encore l'environnement qui en subit les vraies conséquences.

Pour conclure sur une note positive, je dirais que plusieurs répondants au sondage ont affirmé que *nous pouvons faire mieux !* J'ajouterais : *Nous devons faire mieux !* Notre expérience corporative en matière de gestion écologique des déchets nous démontre qu'il ne s'agit souvent que de vouloir (comme dans « volonté ») pour pouvoir (comme dans « possibilité »). Qu'en pensez-vous vous-même ? ♦

¹ Occupant = nombre de détenus + 1/3 du personnel.

LEADERSHIP RENOUVELÉ

Administration centrale

Claude Tellier

Directrice, Opérations et procédures en matière de sécurité, Secteur des opérations et des programmes correctionnels
En poste depuis le 12 octobre 2005

Beverly Arseneault

Directrice, Affaires des détenus
Secteur de la politique stratégique et des droits de la personne
En poste depuis le 12 octobre 2005

Jennifer Oades

Directrice, Politique stratégique
Secteur de la politique stratégique et des droits de la personne
En poste depuis le 21 novembre 2005

Diane Lacelle

Directrice générale, Relations de travail, Secteur de la gestion des ressources humaines
En poste depuis le 12 décembre 2005

Elizabeth Van Allen

Directrice exécutive, Secrétariat exécutif
En poste depuis le 17 janvier 2006

Régions

Norm Leblanc

Directeur, Établissement Springhill
Région de l'Atlantique
En poste depuis le 5 septembre 2005

Robert Poirier

Directeur, Établissement Drummond
Région du Québec
En poste depuis le 27 octobre 2005

Benoît Boulterice

Sous-commissaire adjoint, Services corporatifs, Région du Québec
En poste depuis le 8 décembre 2005

John Junker

Directeur, Établissement Edmonton
Région des Prairies
En poste depuis le 14 décembre 2005